



## Compte Rendu Conseil Municipal du lundi 9 mars 2020 à 18h30

L'an deux mille vingt, le 9 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

**Date de la convocation : 4 mars 2020**

**Présents** : Mesdames Claudine COURT, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER, Ginette KANOU, et Messieurs René HRYNIOW, Guy BEAU, Michel GIRAUD, Bernard JARDY.

**Secrétaire** : Gisèle MELONI

### **1 – Approbation des comptes rendus des conseils précédents**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux du 18 décembre 2019 et du 17 février 2020.

### **2 – Approbation des comptes administratif et de gestion**

Après concertation avec Monsieur Pierre-Louis FRECON, Percepteur, le compte administratif et le compte de gestion 2019 suivants ont été approuvés à l'unanimité :

<b>Section fonctionnement</b>	Dépenses	426 591 €
	Recettes	477 470 €

Excédent 2019 de 109 451 € auquel s'ajoute l'excédent 2018 de 157 184 €.

Excédent total de l'année 2019 : 266 635 €.

<b>Section investissement</b>	Dépenses	268 551 €
	Recettes	258 583 €

Déficit 2019 de - 9 968 € auquel s'ajoute le déficit 2018 de - 90 202 €.

Déficit total de l'année 2019 de - 100 170 €.

### **3 – Vote des taux des taxes « ménage » 2019**

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le pourcentage de hausse des taux d'imposition : les taxes d'habitation, foncières (bâti et non bâti).

A partir de 2020, l'Etat a gelé le taux de la taxe d'habitation. Ce dernier reste donc bloqué à 8.14 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 1 %. Ils seront donc de :

Foncier bâti	17.44 %
Foncier non bâti	35.62 %

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

## **6 – Affectation du résultat**

Le conseil décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2019 pour le budget 2020 de la façon suivante :

· A - Résultat de l'exercice	+ 109 450.62 €
· B - Résultats antérieurs reportés	+ 157 184.36 €
· <b>C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR)</b>	<b>+ 266 634.98 €</b>
· D – Solde d'exécution d'investissement 2018 D 001 (besoin de financement)	- 100 169.86 €
· E - solde des restes à réaliser 2018 · Excédent de financement	
· F - Besoin de financement F =D+E	- 100 169.86 €
· <b>G - Affectation en réserves R 1068</b>	<b>- 100 169.86 €</b>
· <b>H – Report en fonctionnement R002</b>	<b>+ 166 465.12 €</b>

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

## **7 – Vote du budget 2020**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

<b>Fonctionnement</b>	<b>668 834 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>518 971 €</b>

## **8 – Questions diverses**

Il n'y a pas eu de questions diverses

La séance est levée à 20h30